

# Dessine ton carnaval

## Grand jeu concours ouvert aux 4/15 ans

*Dessin à remettre au plus tard avant 12h, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 à l'Espace Part'âge Joséphine Baker (centre social).*

### **Rwèglement et invitation à la remise des prix**

La société Philanthropique organise son dix-huitième concours de dessin « Dessine ton carnaval ». Il est ouvert aux enfants de 4 à 15 ans, du lundi 2 janvier au mardi 31 janvier 2023.

#### **ARTICLE 1**

Le concours est ouvert à tous les enfants résidant ou scolarisés à Bailleul et dans les environs.

#### **ARTICLE 2**

La participation à ce concours est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation pour l'organisateur d'utiliser les dessins remis ainsi que les noms des auteurs.

#### **ARTICLE 3**

La réalisation du dessin doit être effectuée sur une feuille de papier à dessin d'un format :

- minimal de 30cm sur 42cm,
- maximal de 40cm sur 50cm.

Pour les écoles ou les groupes carnavalesques locaux : les œuvres doivent impérativement être collectives. Il s'agit donc de productions réalisées par plusieurs enfants d'une même classe, d'un même groupe carnavalesque local (Les dessins individuels ne sont pas acceptés dans cette catégorie).

#### **ARTICLE 4**

Chaque dessin remis devra comporter au dos de celui-ci,

- pour les œuvres individuelles : les nom, prénom, âge, adresse de « l'artiste ».
- pour les œuvres collectives réalisées par un groupe carnavalesque local : la liste des enfants ayant participé à la conception de l'œuvre et leur date de naissance, le nom et l'adresse du groupe local dont est issue l'œuvre.
- pour les œuvres collectives réalisées en classe : le nom de l'enseignant, la liste des enfants ayant participé à la conception de l'œuvre, le niveau de la classe et le nom de l'école.

#### **ARTICLE 5**

Les dessins devront être remis au plus tard avant 12h, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 à :

***l'Espace Part' Age Joséphine Baker (centre social)  
rue Paul Perrier à Bailleul***

#### **ARTICLE 6**

Chaque participant (groupe participant ou classe participante) s'engage à être présent : à la remise des prix prévue

***le samedi 11 février 2023 à 15H  
au F.P.A.***

***rue Pharaon de Winter à BAILLEUL***

C'est lors de ce vernissage que sera proclamé le palmarès et que chaque participant recevra son lot, il lui sera aussi remis un masque blanc à décorer lui permettant de participer au Concours de Selfie.

Notons qu'en fonction de la situation sanitaire, nous pourrions être amenés à modifier l'organisation de ce concours :

Actualités à suivre sur [www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

**Attention :**

***Ce règlement tient lieu d'invitation à la remise des prix.***

#### **ARTICLE 7**

Le vainqueur du concours se voit décerner le Prix Spécial du Jury. Son œuvre servira de support à l'affiche du Carnaval des Enfants de 2024. Tous les autres dessins concourent au classement par catégories.

Ainsi, on distingue :

- les 4-6 ans (nés en 2018-2017-2016),
- les 7-9 ans (nés en 2015-2014-2013),
- les 10-15 ans (nés en 2012-2011-2010-2009-2008),
- Les œuvres collectives forment la 4<sup>ème</sup> catégorie. Cette catégorie regroupe les œuvres réalisées par les élèves des écoles, les enfants des groupes carnavalesques locaux, des activités périscolaires et des centres de loisirs.

#### **ARTICLE 8**

Le palmarès est établi par un jury composé de représentants :

- de l'Ecole Municipale de Dessin,
- du Conseil Municipal de Bailleul,
- du Conseil Municipal des Jeunes,
- de l'Amicale du F.P.A.,
- de la Société Philanthropique de Bailleul.

#### **ARTICLE 9**

Les décisions du jury seront sans appel.

#### **ARTICLE 10**

Le gagnant du prix spécial du jury se verra remettre un vélo ou un cadeau de valeur équivalente.

S'il s'agit d'une œuvre collective, le groupe local, l'école ou l'établissement se verront doter d'un bon d'achat au profit de leur groupe ou coopérative.

#### **ARTICLE 11**

Dans chaque catégorie d'âge, le premier prix recevra un joli Cadeau Surprise. En cas d'ex aequo, les gagnants recevront le même lot.

Les œuvres collectives gagnantes se verront doter d'un bon d'achat au profit de leur groupe ou coopérative d'école ou d'établissement.

#### **ARTICLE 12**

Tous les dessins seront exposés et pourront être édités sur les documents de communication de la Ville de Bailleul ou de la Société Philanthropique. Les dessins primés (il s'agit des premiers dessins de chaque catégorie) resteront la propriété de la Société Philanthropique.

Les autres dessins pourront être restitués aux jeunes artistes l'Espace Part' Age Joséphine Baker (centre social) à partir du lundi 27 février.

#### **ARTICLE 13**

Si pour des raisons sanitaires, la remise des prix ne pouvait être organisée, vous trouverez toutes les informations utiles sur :

[www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

L'organisateur du concours ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou en partie, reporté, modifié ou annulé.

#### **ARTICLE 14**

L'original de ce règlement est conservé au siège de la Société Philanthropique à Bailleul.

Il est consultable sur le site de la Société Philanthropique :

[www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

Cependant les lots non réclamés seront disponibles l'Espace Part' Age Joséphine Baker (centre social)- rue Paul Perrier, dès le lendemain de la remise des prix et ce jusqu'à la fin de la période du carnaval.

Si vous avez la chance de pouvoir participer au carnaval des enfants  
du lundi 20 février 2023, demandez aux parents qui vous accompagnent de venir  
comme vous : déguisés et/ou masqués !  
La Fête n'en sera que plus belle !



Dessin de Cézanne Deplancke

Talon à découper, à compléter et à coller au dos du dessin

## Concours "Dessine ton Carnaval" - Edition 2023 -

Nom et prénom de l'auteur : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_



### Pour les œuvres collectives :

Groupes carnavalesques locaux -  
Centres de loisirs - Activités  
Périscolaires :

**Indiquez :**

le nom du groupe ou du centre, son  
adresse, le nom de l'adulte responsable  
ou de l'animateur, joindre une liste  
comportant les noms, prénoms et dates  
de naissance de tous les participants.

**École - Établissement scolaire :**

**Indiquez :**

le nom de l'école, son adresse, le nom  
de l'enseignant, le niveau de la classe,  
joindre une liste comportant les noms,  
prénoms et dates de naissance de tous  
les participants.